

SEANCE DU 29 JANVIER 2013

L'an deux mille treize le 29 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

PRESENTS : MMES BOURGEON Françoise, REAU Mireille, MORTEAU Lysiane, DELORME Bénédicte, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, CHUPIN Jacques, PERCEAU Alain, RAULT Jean-Paul et TURPAULT Bernard.

QUORUM : 6

ABSENT EXCUSE : LANDRY Laurent

Ont donné pouvoir pour voter : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MORTEAU Lysiane

DATE DE CONVOCATION : le 14 janvier 2013

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 05 février 2013

APRÈS LECTURE LE PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2013-01- TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE ET GRAND'RUE

Pour faire suite à la réunion de la commission voirie, réunie en urgence courant décembre :

- Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux de réfection de bordures de trottoir sur une longueur de 22 mètres avec élargissement du trottoir englobant un regard d'assainissement ont été commandés pour un montant de 2 708.94 euros TTC auprès de l'Ets BARREAU -86200 LOUDUN après avis favorable des services techniques du Conseil général et du service assainissement de la Communauté de Communes de l'Airvaudais. Ceci pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales et sécuriser la Maison sise au 1 Grand'Rue. Après discussion, le Conseil approuve cette décision.
- A la demande d'un riverain bénéficiaire d'un Certificat d'urbanisme positif en vue de la construction d'une maison individuelle, le Conseil municipal décide de soumettre un avant-projet d'aménagement sommaire de la Place de l'Eglise à Monsieur l'architecte des bâtiments de France. Cette étude sera réalisée en conformité avec le PAVE par la Commission communale de la voirie. Ces travaux seront réalisés ultérieurement sous réserve de l'obtention du permis de construire. Affaire à suivre.

DEL/CM 2013-02 SUBVENTION AU CENTRE DE LOISIRS DE MONCONTOUR

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'A.G.A.V. Centre de loisirs de Moncontour sollicitant une subvention étant donné que des enfants de la Commune ont fréquenté leur centre pendant les vacances scolaires de 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil charge Monsieur le Maire de transférer cette demande à la Communauté de Communes de l'Airvaudais qui subventionne le Centre de Loisirs d'Airvault du fait de sa compétence.

DEL/CM 2013-03 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention (annexée à la présente) de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique liant le Centre de Gestion des Deux-Sèvres et la Commune de Marnes.

DEL/CM 2013-04 DONATION CROIZER-TACHER

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émis par Me PERRINAUD l'informant qu'un testament a été établi par Madame Anne Marie TACHER instituant la Commune légataire à titre particulier d'une somme de 1 524,49 euros (quote part à valoir sur les fonds détenus en banque pour le compte de la défunte) pour l'entretien de sa tombe commune avec son époux.

Il informe le Conseil qu'un rendez-vous avec Me PERRINAUD est programmé afin d'obtenir des précisions sur cette affaire et notamment sur l'engagement réel de la Commune. Affaire à suivre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique les résultats des enregistrements du radar pédagogique. La majorité des véhicules circulent à une vitesse de 20kms/h au dessus de celle autorisée. Le conseil charge Monsieur le maire d'écrire à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres pour l'inviter à prendre des dispositions.

La réfection de la toiture de la salle Gilles Baudron est envisagée. Des crédits seront engagés, en priorité, sur le prochain budget.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-charentes a programmé la mise en place d'un panneau d'information à l'entrée du site de la carrière de sous les Monts ainsi qu'une animation grand public, gratuite, le samedi 8 juin 2013 à partir de 14h00.

REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- l'arrêté portant projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Thouarsais, par l'adjonction de 15 communes issues des Communautés de Communes de l'Airvaudais, de l'Argentonnais et du Saint Varentais a été notifié à la Commune le 17 décembre dernier et qu'elle doit se prononcer sur ce projet avant le 17 mars 2013.
- Une étude réalisée par un comité de pilotage comprenant des élus et des techniciens des Communautés de Communes du Thouarsais et de l'Argentonnais ainsi que les Maires de Marnes, St-Jouin-de-Marnes et St-Généroux, assisté d'un bureau spécialisé est en cours. Les premiers résultats seront disponibles le 22 février prochain.
- Une plaquette d'information visée par le comité de pilotage et réalisée par la Communauté de Communes du Thouarsais, accompagnée d'un mot du Maire sera distribuée à la population.

Par conséquent et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide le planning suivant :

- Une réunion de travail de l'ensemble des membres du Conseil le lundi 25 février 2013,
- Une réunion publique du Maire le vendredi 1^{er} mars 2013 à 19h00,
- Une réunion ordinaire du Conseil municipal le 06 mars 2013 portant à l'ordre du jour l'avis sur le dit arrêté.

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier émis par les élus St Varentais opposés au schéma départemental de coopération Intercommunal sollicitant une entrevue avec le conseil et demandant

de se prononcer contre l'arrêté portant projet de modification du périmètre de la communauté de communes du Thouarsais. Après discussion, les conseillers ne pensent pas que cette entrevue apporterait des éléments nouveaux et demandent à Monsieur le Maire de répondre que les arguments présentés ont bien été intégrés dans les réflexions du conseil.

La secrétaire de séance,
Lysiane MORTEAU

Le Maire,
Pierre BIGOT